Bulletin n° 55
Janvier 2009

Association des Auditeurs de France Culture

Sommaire

Éditorial 1
Déjeuner-rencontre avec Jean Lebrun 2
Cahier central Spécial AG 2009
Convocation 5
Rapport moral 5
Rapport financier 7
Candidatures 8
Questions et motions 10
Projet de statuts 11
Mode d'emploi 17
Opinions
Standardiste, s.v.p. 18
Chers adhérents, … 18
Radio, livres, théâtre
Dans les murs… 18
Science expérimentale… 19
Si vous rencontrez Gringoire… 20
Un nouvel adhérent ? 20

55e bulletin de l'association des Auditeurs de France Culture
(ISSN n° 1764–2957)
tiré à 150 exemplaires
2 euros

Éditorial

Que reste-t-il de nos amours ?

à la manière de…

Parce qu'en incurable optimiste (!…) je préfèrerai toujours voir les verres à moitié pleins plutôt qu'à moitié vides, selon une expression bien connue, je voudrais, malgré les réserves que je peux émettre au sujet de France Culture qui demeure cependant ma station de radio préférée — je vous en ai donné quelques aperçus dans le précédent bulletin, ce qui m'a valu des louanges et… quelques reproches ! Je m'en réjouis, du reste, car l'unanimité m'a toujours semblé suspecte sinon dangereuse… — je voudrais donc, à l'occasion de ce dernier éditorial, dresser pour vous l'*inventaire* de mes *belles heures* radiophoniques tout au long d'une année presque écoulée.

J'ouvre ainsi pour vous, une fois encore, mon *carnet nomade* et j'y trouve :

Les voix du *ça me dit l'après-midi* et les événements qui *fabriquent l'Histoire*, surgies d'archives choisies. Pas de nostalgie, mais une curiosité vive pour le passé pour mieux comprendre l'aujourd'hui.

Un *Papou* joueur.

Des voyages au long cours. *Tout un monde* qui se dessine. Des *échos de la planète francophone*. Des *carnets nomades* qui se promènent à Rome, dans d'autres villes saintes, côté sacré, côté profane, et même en Limousin et nous donnent des nouvelles de Claude Lévi-Strauss ou d'Emily Dickinson. Quelques *métropolitains* enchantés et de *nouveaux chemins de la connaissance* qui nous mènent à Maurice Blanchot.

Un *Papou* rimeur.

Des hommages discrets, sensibles et fervents, *reconnaissance* à Jules Renard, Jules Vallès, Pierre Loti et quelques autres. Les vies et œuvres de Joseph Conrad, Eugène Guillevic, Jean Beaufret, Anne Hébert, Claire Malraux et sans doute de bien d'autres noms, que je pourrai écouter

Suite page 2

Vous pouvez nous joindre :

⇨ Par téléphone, fax, répondeur : 01 42 09 03 67
⇨ Sur notre site internet : aafc.free.fr
⇨ Par courrier électronique : contact@auditeurs-de-france-culture.asso.fr
⇨ Par courrier postal : AAFC, 83 boulevard Beaumarchais, 75003 PARIS

Vous pouvez joindre France Culture :

⇨ Par téléphone au 01 56 40 22 22 (standard) ou par Internet à l'adresse www.franceculture.com
⇨ Pour avoir des informations sur les rencontres et émissions en public, vous pouvez appeler le 01 56 40 32 30.
⇨ Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir les programmes des émissions en public et des rencontres en écrivant à : France Culture – Relations extérieures, 116 avenue du Président Kennedy, PARIS CEDEX 16
⇨ Vous pouvez signaler vos problèmes d'écoute au service technique de France Culture : 01 56 40 33 13. Nous vous encourageons à le faire également par courrier postal ou par courrier électronique (www.radiofrance.fr/services/contact/).
⇨ N'hésitez pas à envoyer vos impressions, suggestions ou critiques en vous rendant sur le site de France Culture (www.radiofrance.fr/chaines/france-culture/contact/) ou à contacter le médiateur de Radio France.

Vous pouvez accéder aux groupes de discussion :

⇨ « auditeursfranceculture » à partir du site de l'AAFC (aafc.free.fr), cliquez sur le lien « liste de discussion »
⇨ « anpr » à partir du site de l'AAFC (ou fr.groups.yahoo.com/group/anpr/)

en différé grâce aux techniciens férus du « podcast » qui pallient mes incompétences électroniques.

Un *Papou* moqueur.

Des *répliques*, acérées ou désabusées mais pertinentes de Jean Clair, rétrospectives mais pas nostalgiques d'Annie Ernaux, érudites et révélatrices au sujet de deux Paul, Valéry et Ricœur. Des *affinités électives* nouées au seuil de la soirée avec Brian Stock, Antonio Tabucchi ou Philippe Jaccottet, ce dernier *surpris par la nuit* quelques semaines plus tard, tout comme Michel Pastoureau et ses couleurs. Une nuit qui bascule *du jour au lendemain* avec Nicolas Grimaldi. Une *chanson boum* qui éclate enfin, peu après minuit, avec un Bernard Joyet tout étonné.

Un *Papou* rieur.

Un été, *traversé* aux côtés de François Truffaut, inscrit à l'*université* de Henry David Thoreau par la voix de Michel Onfray et éclairé d'un salutaire *rire de résistance*. Un automne sans raton laveur mais avec un beau portrait tout *frais* de Jacques Prévert.

Un *Papou* rêveur.

Un hiver réchauffé par la *voix nue* de Jean Marie Gustave Le Clézio qui, avec calme et simplicité, avoue ne pas comprendre (moi non plus !!!…) le sens — l'intérêt ? — d'une question qu'on lui pose un certain *matin de France Culture* mais qui s'entretient de manière si claire, si évidente, avec N. Scott Momaday. C'est alors, à nouveau, *tout un monde* d'intelligence et de sensibilité qui se donne à entendre sur nos ondes. Et comme *tout arrive* à qui sait attendre, je compterai encore une défense, simple, juste et émouvante, de la littérature par le même auteur depuis la Suède. Ceux qui, comme moi, n'ont pu l'entendre, ont pu la lire le soir même de sa diffusion grâce à un lien donné par le site de France Culture. À découvrir de toute urgence. *Voyage de l'autre côté* ou *livre des fuites*.

Et deux *Papous* ailleurs…

- Et pour ce qui est de notre association ?, me direz-vous !

Avant tout je retiendrai deux très belles rencontres à Paris, celles de Ruth Stégassy (voir bulletin n° 53) et de Jean Lebrun (voir ci-dessous).

Pour le reste, je vous invite chaleureusement à venir en parler avec les membres de notre conseil d'administration le samedi 21 février 2009, lors de notre assemblée générale annuelle. Si vous ne pouvez pas vous déplacer ce jour-là, n'oubliez pas de nous faire parvenir votre bulletin de vote dûment rempli, ce qui vous permettra de participer à l'élection de nos nouveaux représentants (voir p. 17 et matériel joint).

En attendant ce moment important de notre vie associative, pourquoi n'écririez-vous pas à votre tour l'inventaire de vos bons plaisirs (ou déplaisirs ?) de France Culture ?!

Comme j'aurais d'intérêt à vous lire !

Et puisque j'aime, comme un certain, à ce que tout finisse par des chansons, voici un dernier message pour ceux qui bientôt entreront au conseil d'administration :

Allez, je [vous] passe la main
J'aurai choisi mes frères, mes cibles
J'aurai fait mon bout d'impossible
*Ma p'tit' bonn' femme de chemin**

Longue vie à l'AAFC !

Que l'année finissante et celle à venir vous soient douces, instructives et rieuses à l'écoute de France Culture et à la lecture du présent bulletin !

Valérie Lotti
Présidente de l'AAFC

* Rémo Gary et François Forestier, « Je te passe le poing », *in* Francesca Solleville, *Donnez-moi la phrase*, AMOC, 2007.

Déjeuner-rencontre du 29 novembre 2008 avec Jean Lebrun

Les membres de l'AAFC qui avaient pu faire le déplacement pour déjeuner avec lui au Chien qui fume n'ont pas été déçus : s'ils ne connaissaient pas sa longue silhouette, tous avaient dans l'oreille cette voix qu'ils ont entendue pendant si longtemps à *Culture Matin*, *Pot au feu* et, jusqu'en juillet dernier, à *Travaux publics**. En effet, Jean Lebrun nous a fait le grand plaisir de répondre à notre invitation et de participer au déjeuner-rencontre bi-annuel de notre association, ce dont nous le remercions encore.

Il a immédiatement exprimé tout le plaisir qu'il a toujours eu d'être au contact des auditeurs, *in vivo*. « *Le micro ne me manque pas, mais le contact avec les auditeurs me manque* » nous confie-t-il, en constatant par ailleurs que la relation de la chaîne avec ses auditeurs a beaucoup changé de nature, depuis ses début à Radio France : le courrier postal (qui, note-t-il au passage, était autrefois visé par la direction) est désormais supplanté par Internet. Après 22 ans d'émissions quotidiennes, il estime toutefois « *n'avoir plus grand-chose à dire* » et pense, pour justifier sa récente nomination au poste de conseiller de programmes aux magazines, qu'il est temps pour lui « *d'expier ces trop nombreuses années de liberté par des années de responsabilités* » !

✫

Le mélange des générations

Jean Lebrun insiste sur l'importance d'un mélange des générations pour tous les organes de presse, se référant, en cela, à Hubert Beuve-Méry qui disait qu'un journal, c'est « *des vieux qui racontent des histoires à des jeunes* ». Or, force est de reconnaître que les médias traditionnels manquent d'anciens : entre les vieux qui « coûtent » cher et dont les départs à la retraite (souvent anticipés) sont mal préparés et des services de documentation *peaux de chagrin*, c'est la mémoire qui est ainsi sacrifiée aux nécessités économiques. Les nouveaux médias internet, comme *Rue 89*, doivent sans doute une grande part de leur essor au fait d'avoir récupéré quelques-uns de ces journalistes expérimentés et de faire interagir au sein de leur rédaction plusieurs générations de journalistes. Jean Lebrun a toujours cherché à concilier son activité de terrain avec la « couvée » de jeunes talents et aujourd'hui, plus que jamais, il se voit comme « *ce vieux qui doit chauffer les jeunes* » et leur transmettre son expérience du métier. Selon lui, si les anciens s'effacent volontairement et ne « s'accrochent » pas, ils gagnent en influence auprès des jeunes qui leur sont alors reconnaissants de leur laisser la place.

Une autre tendance qui inquiète Jean Lebrun est celle qui consiste à recruter des jeunes tous identiques, car formés dans les mêmes écoles. Il faudrait au contraire favoriser la différence, voire la mésentente, dans une même équipe, en réunissant « *des gens qui sont d'accord pour ne pas être d'accord* ». Emmanuel Hirsch, qui vient de réaliser une série d'*À voix nue* sur les précurseurs de la recherche sur le sida, a bien mis en évidence l'intérêt de constituer un groupe où peut s'exprimer la contradiction. Emmanuel Todd, dans son dernier livre, explique que les diplômés constituent aujourd'hui un *entre-soi* qui peut détourner des questions universelles.

L'ambition de France Culture, encore très tournée vers la « couche supérieure moyenne », est justement de s'ouvrir davantage aux classes populaires, sans perdre les auditeurs soucieux de « grande culture ». Ce problème peut apparaître insurmontable si l'on oublie que les classes populaires, comme celles dites cultivées, ont beaucoup changé. Certes, il ne faut pas idéaliser la classe populaire, très fragmentée et qui ne coïncide plus avec l'artisan, l'agriculteur ou l'ouvrier d'autrefois. Les habitants des banlieues eux-mêmes sont segmentés (pavillons contre cités, « vieux blancs » contre nouveaux migrants, etc.) ; tout cela fait qu'il va être très difficile de s'adresser à la classe populaire. Toutefois, l'anti-intellectualisme supposé de ces milieux est en perte de vitesse (modèle « Obama » contre modèle « rap ») et il faut espérer que les milieux « ghettoïsés » verront de plus en plus l'éducation et la culture comme les plus sûrs moyens de leur émancipation.

✫

Le virage du numérique

Bruno Patino a deux objectifs : sortir de cet *entre-soi* et achever de prendre le virage du numérique. La direction de France Culture, qui pensait pouvoir prendre ce virage en douceur, s'aperçoit aujourd'hui que cette évolution est beaucoup plus brutale que prévue et Bruno Patino, spécialiste de cette question, s'occupera en priorité de ce chantier. Les modèles traditionnels sont en effet pulvérisés ; on n'écoute plus une radio mais des émissions : le téléchargement de l'émission *Sur les docks,* par exemple, prend le dessus sur son écoute en direct. On peut d'ailleurs se demander si le direct n'a pas connu son apogée et s'il ne va pas encore perdre de l'importance au profit de l'écoute en différé et de la consultation du site internet. France Culture voit sa présence sur la toile comme une chance d'élargir son audience : d'ores et déjà, 25 % de la fréquentation du site provient de l'extérieur de la France !

Il est intéressant de constater que l'émission la plus téléchargée (*Les Chemins de la connaissance)* est une émission dont on peut ne pas saisir toute la richesse dès la première écoute. Le net pourra offrir un canal de diffusion privilégié pour les émissions les plus exigeantes, avec la possibilité de constituer des dossiers thématiques qui rassembleront enregistrements radiophoniques et contenu multimédia. France Culture est assise sur une mine « archivistique » qu'elle entend bien ainsi mettre en valeur. David Kessler se chargera pour cela de résoudre les nombreux problèmes juridiques liés au droit d'auteur et qui limitent encore la diffusion des œuvres sur le net (les accords qui lient France Culture à l'INA ne la dispense de payer des droits que jusqu'à un certain quota d'heures seulement). La mise en ligne des anciennes émissions devrait également satisfaire les plus nostalgiques, mais la nostalgie n'est pas le meilleur moteur et Jean Lebrun lui préfère la curiosité.

✫

Le souci des auditeurs

Jean Lebrun n'en revient pas de voir à quel point les relations avec les auditeurs ont été négligées. Aujourd'hui, le service des Relations avec les auditeurs ne transmet pas d'information à la direction et le seul élément dont elle dispose consiste en une vue « de masse » fournie par Médiamétrie. Le service des Relations avec les auditeurs devrait être réorganisé l'an prochain et un site d'échange sera mis en place d'ici un an et demi… mais il ne faudrait toutefois pas que s'y développe une critique exclusivement névrotique de France Culture.

Au rang des critiques légitimes, Jean Lebrun entend la réaction des auditeurs qui trouvent insupportables les nouvelles annonces promotionnelles. Il leur demande néanmoins de relativiser cette pratique avec, par exemple, l'obligation faite aux animateurs d'autres stations de radio de prononcer tant de fois le nom de leur station pendant un laps de temps donné. Sans aller jusqu'à cette extrémité, France Culture doit signaler l'identité de la chaîne à des auditeurs qui n'écoutent pas que France Culture. Le but de ces annonces, également diffusées sur les autres stations du groupe Radio France, est d'amener de nouveaux auditeurs sur France Culture en les informant de l'existence d'émissions qu'ils n'auraient pas, sans cela, la curiosité d'écouter. Ces messages veulent également traduire la synergie entre les chaînes du groupe Radio France qui se met progressivement en place, pour des raisons économiques, notamment dans le domaine de l'information.

Il est probable qu'à l'avenir, le « cadre » des émissions de France Culture (la grille horaire) aura moins d'importance : une nouvelle émission a besoin d'un bon créneau horaire qui la mette en orbite et fidélise ses auditeurs ; *a contrario*, un horaire qui change oblige les auditeurs à « se promener » sur la grille et, ainsi, à faire des découvertes.

France Culture a été faite « de bric et de broc », à l'image du ministère de la Culture créé à la même époque, et elle n'a cessé, depuis, de rationaliser son fonctionnement. Elle garde néanmoins de ses origines étatiques l'obligation de composer avec ses institutions de tutelle, afin de conserver leur nécessaire bienveillance. Jean Lebrun s'étonne que cette inféodation-là ne pose pas davantage de problèmes aux auditeurs. Celui qui a toujours pris soin de préserver sa liberté de journaliste en pratiquant ce qu'il nomme l'*évitisme***, rêve pourtant d'une plus grande indépendance de la Maison Ronde vis-à-vis du pouvoir.

Jean Lebrun déteste ainsi la notion de « plateau », celui constitué de « bon clients », recrutés pour leur « radiogénie » ou imposés par leur entregent, mais qui dénature le reflet qu'il est censé rendre de la réalité. C'est ainsi, par exemple, que les langues de France, y compris les langues créatrices de banlieue, ne sont pas suffisamment entendues dans leur diversité sur France Culture. L'évolution langagière naît souvent de la contestation sociale et une radio culturelle en prise avec le réel se doit aussi de rendre compte de ce bouillonnement fécond.

La rencontre se termine par une acclamation et un chaleureux remerciement à Jean Lebrun.

Annie-Claude MOTRON
Dominique CHASSAING

* Quand Laure Adler lui a demandé le titre de sa nouvelle émission, Jean Lebrun se trouvait dans l'écluse du barrage de la Rance, et c'est en contemplant ces installations en béton que lui est venue l'idée du titre de *Travaux publics*.

** « […] *l'évitisme ou encore l'art de se mettre hors d'atteinte. Le moins possible de dîners en ville, de coquetèles et de vernissages* […] », Jean Lebrun, *Journaliste en campagne*, éditions Bleu autour, p.12

Convocation à une assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire)

Chers amis et adhérents de l'AAFC,

Vous êtes conviés à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) qui se tiendra le

samedi 21 février 2009 à 13h45,

Maison des associations du 3e arrondissement
5 rue Perrée, Paris 3e (M° Temple)

Durant la partie ordinaire de cette assemblée générale, nous dresserons un bilan de l'activité de notre association pour l'année 2008 et procéderons à l'élection des membres du prochain conseil d'administration. Durant sa partie extraordinaire, nous discuterons du projet de modification des statuts proposé par le conseil d'administration.

⋆⋆⋆

Ordre du jour

I. Partie ordinaire

1. Présentation du rapport moral par la présidente ;
2. Présentation du rapport financier par la trésorière ;
3. Présentation des candidats au conseil d'administration 2009 ;
4. Présentation des questions et motions soumises par les membres ;
4. Cotisations 2009 ;
5. Questions diverses.

II. Partie extraordinaire

1. Présentation des modifications statutaires.

——

Un vote à bulletin secret sera organisé sur les points suivants :

– approbation du rapport moral ;
– approbation du rapport financier ;
– élection du conseil d'administration 2009 ;
– approbation des questions et motions soumises par les membres ;
– approbation des statuts modifiés.

⋆⋆⋆

D'avance, merci d'être ponctuels.

Assemblée générale

Rapport moral 2008

Malgré les aléas d'une vie associative passablement contrastée — mais que serait une démocratie sans opposition ? — nous sommes en mesure de vous présenter le bilan détaillé de onze mois et demi de travail pour l'AAFC.

2008 peut être qualifiée d' « année transitoire » pour notre association à plus d'un titre.

En effet, en février dernier, notre bureau fut entièrement renouvelé, ce qui a nécessité un temps d'analyse, de réflexion et d'adaptation avant d'engager nos propres actions.

En outre, la direction de France Culture a elle-même connu des changements en septembre dernier avec la nomination de Bruno Patino au poste de directeur.

Parce que le bureau de 2007 avait récemment rencontré l'ancien directeur de notre radio, David Kessler, et que nous nous devions de laisser le temps à Bruno Patino de s'installer dans ses nouvelles fonctions avant de solliciter de sa bienveillance un entretien, nous avons choisi d'orienter nos efforts, cette année, selon deux directions : la gestion financière et administrative, d'une part et le lien avec les adhérents, d'autre part.

Activité administrative

Plusieurs décisions ont été prises pour préserver l'équilibre de notre budget et garantir le fonctionnement démocratique de notre association :

- nous avons procédé à notre désinscription de l'annuaire des Pages jaunes et révisé notre abonnement téléphonique, réalisant ainsi une économie appréciable (voir le rapport financier joint) ;
- nous avons envisagé les modalités d'une domiciliation du siège social de l'AAFC à la Maison des associations de Paris 3e, afin de normaliser l'acheminement du courrier et de pérenniser notre adresse postale, quand bien même les membres de notre bureau changent (au moins tous les trois ans selon nos statuts). Il appartiendra au nouveau conseil d'administration de rendre effective ou non cette nouvelle adresse ;
- le changement de domiciliation de notre association nous imposait une modification des statuts. Nous en avons profité pour procéder à leur relecture minutieuse et avons réécrit ceux des points qui nous ont paru le nécessiter (voir le projet de modifications p. 11) : des notions floues (désignation des membres d'honneur) ont été précisées, d'autres, sans objet, ont été supprimées (collaborateurs rétribués) et une contradiction portant sur la limite du nombre de mandats a été résolue. Il s'agit donc pour l'essentiel d'une réécriture à « droit constant ». Le prochain conseil d'administration pourra prolonger cette action en procédant de même avec notre règlement intérieur que nous n'avons pas eu le temps d'examiner cette année, mais qui mériterait sans doute lui aussi de subir un « toilettage » ;
- les courriers et courriels reçus et écrits par le secrétaire et la présidente ont été soigneusement archivés, ainsi que les originaux, doubles ou copies des réponses données ;
- aucune décision n'a été prise « derrière des portes closes » : l'utilisation du courrier électronique par tous les membres du conseil d'administration nous a permis de travailler, au quotidien, à distance et toutes les décisions importantes ont été prises collectivement lors de quatre réunions du conseil d'administration ;
- chacune des réunions du conseil d'administration a été suivie de la rédaction, par le secrétaire, d'un procès-verbal de réunion, accompagné d'un tableau de suivi et proposé à la relecture et à l'approbation de tous les membres dudit conseil. Ces documents ont également été versés aux archives de l'AAFC et pourront être communiqués à tous les adhérents qui en feraient la demande.

Activité associative

Quant au lien avec les adhérents, voici les différentes actions engagées :

- nous avons procédé à une mise à jour de la liste des adhérents et rédigé une lettre incitant ceux qui ne l'auraient pas encore fait à renouveler leur cotisation pour l'année en cours ;
- une liste de diffusion pour l'envoi des programmes hebdomadaires de France Culture a été créé chez notre nouvel hébergeur internet (OVH). Ces programmes sont envoyés à l'association par le service Communication de France Culture. Cette liste permet de les transferer à tous les membres de l'association qui y sont abonnés (avec la possibilité laissée à chacun de s'en désabonner lui-même s'il le souhaite). À ce jour, 110 adhérents de l'AAFC sont abonnés à cette liste ;
- de même, une liste de diffusion à été créée pour l'envoi du bulletin de l'association. À ce jour, 11 adhérents ont choisi de recevoir le bulletin de l'AAFC par courrier électronique (fichier PDF) et sont abonnés à cette liste ;
- environ une dizaine de lettres et une centaine de courriels ont été reçus par l'association. La plupart sont des demandes de renseignements (date du prochain déjeuner, recherche d'émission, etc.) ; quelques-uns sont des commentaires (souvent critiques) de France Culture en général ou d'émissions en particulier (*Les Matins*). Plusieurs « appels au secour » en provenance de Belgique nous ont été adressés suite à l'arrêt de la retransmission de France Culture par CanalSat en juillet dernier (nous nous en sommes fait l'écho dans le bulletin n° 54). De même, des difficultés de réception nous ont été signalées en France ;
- nous avons organisé deux déjeuners-rencontres à Paris. Ces moments furent de réels succès, grâce, notamment, à la présence d'invités choisis. La première fut Ruth Stégassy, productrice de l'émission *Terre à terre*, qui fit de cette rencontre somme toute « classique » un moment chaleureux et enthousiasmant. Le second fut Jean Lebrun (voir le compte-rendu joint). Certes nous espérions converser avec le producteur, entre autres, de *Travaux publics* que nous connaissons tous et l'écrivain dont nous aurons peut-être l'occasion de chroniquer, dans un prochain bulletin, les livres dans lesquels il relate ses expériences radiophoniques, mais nous avions hâte surtout de nous entretenir avec le nouveau conseiller aux programmes des magazines de France Culture. Ce dernier nous a remerciés par lettre de ce moment d'échanges qu'il a lui même qualifié de « rassérénant ». L'importante participation (39 convives !) nous incite à rechercher une salle plus adaptée (espace et sonorisation) pour les prochains déjeuners-rencontres ;

– nous avons lancé des appels à de nouveaux adhérents éventuels, en étant présents à certaines manifestations de la radio (émissions publiques à Paris et Grenoble), à l'occasion desquelles nous avons distribué des plaquettes présentant notre association ;
– la refonte du site internet de l'association est en cours. Le nom de domaine auditeurs-de-france-culture.asso.fr a été déposé auprès de l'AFNIC (l'autorité de nommage des sites internet en France) pour le compte de l'AAFC et le nouveau site devrait être mis en ligne dans le courant de 2009 ;
– Francesca Piolot nous a remis gracieusement les enregistrements d'une série d'épisodes de son émission La vie comme elle va. Leur numérisation est en cours et, si aucun problème juridique ne s'y oppose, les fichiers obtenus seront téléchargeables par les adhérents sur le nouveau site ;
– nous avons publié quatre bulletins dont la maquette et la typographie ont été revues et remodelées à l'aide du logiciel de publication Scribus (logiciel libre utilisable gratuitement par l'association) ;
– une nouvelle édition de l'annuaire des adhérents est en préparation.

Ainsi espérons-nous avoir délivré, au moins en partie, nos successeurs au conseil d'administration de certains problèmes administratifs — longs, parfois ingrats mais jamais inintéressants à débattre et à travailler — pour qu'ils puissent, en 2009, se consacrer davantage aux objectifs majeurs de l'association des Auditeurs de France Culture, à savoir l'analyse précise et autant que possible impartiale des programmes et émissions de notre radio, ainsi que l'écoute la plus large possible de nos adhérents sur ces questions.

Valérie Lotti, *Présidente* — Dominique Chassaing, *Secrétaire*

Rapport financier

1. Compte de résultats

Résultats

Recettes			Dépenses	
Cotisations 2008 :		3 548,00 €	Téléphone :	783,43 €
Nombre de corisants :	*130*		Assurances :	103,78 €
Cotisation myenne :	*27,29 €*		Frais de banque :	8,00 €
			Frais divers :	291,70 €
Autres recettes :		0,00 €	Déplacements :	481,70 €
			Frais de poste :	2 323,87 €
Stock :		642,99 €	Frais d'impression :	717,99 €
			Frais Internet :	71,04 €
Total des recettes :		**4 190,99 €**	**Total des dépenses :**	**4 781,51 €**
Déficit :		**- 590,52 €**		

Dépenses

– Frais divers (nets des remboursements obtenus : avances par débit du compte de l'association remboursées par chèques au crédit du même compte) : frais de restauration (prise en charge des prix des déjeuners des invités Ruth Stégassy et Jean Le Brun, pourboires, bouquet de fleurs à M^{me} Stégassy), paiement de repas impayés par quelques participants et prise en charge d'une augmentation facturée par le restaurateur et non répercutée aux participants.
– Déplacements : remboursement des frais de déplacement des membres du conseil d'administration, conformément aux statuts.

Recettes

– Cotisations : montant incluant les cotisations perçues en 2007 pour l'exercice 2008 au cours du mois de décembre 2007.
– Total des crédits : cotisations (3 548,00 €) + remboursements de frais de restauration avancés par l'association (124,00 €).
– Stocks : enveloppes pré-timbrées + droits à tirage de photocopies à valoir sur la carte prépayée.

Trésorerie

Banque		Association	
Solde au 30/11/2007 :	5 337,99 €	Solde Banque :	4 254,28 €
Total des débits :	-4 755,71 €	Chèques émis non débités :	
Total des crédits :	3672,00 €	n° 84448033F	- 28,00 €
Solde au 10/12/2008 :	**4 254,28 €**	n° 84448034G	- 28,00 €
Ajustement trésorerie/banque	**4 104,48 €**	n° 84448036B	- 28,00 €
soit 5 337,99 - (4 781,51 + 3 548,00)		n° 84448038D	- 65,00 €
		Solde de trésorerie :	**4 104,48 €**

2. Projet de budget 2009

Projet de budget 2009

Recettes		Dépenses	
Cotisations :	3 800,00 €	Téléphone :	400,00 €
Produits financiers :	28,50 €	Assurances :	105,00 €
		Frais de banque :	8,00 €
		Frais divers :	250,00 €
		Voyages :	400,00 €
		Frais de poste :	1900,00 €
		Frais d'impression :	400,00 €
		Frais Internet :	80,00 €
Total de recettes :	**3 828,50 €**	**Total des recettes :**	**3 543,00 €**
Excédent :	**285,50 €**		

Ce projet de budget démontre qu'un équilibre est possible, sans augmenter les cotisations, grâce à une réduction des dépenses de plus de 25 % (4 781,00 € - 3 543,00 € = 1 238,00 €), obtenue essentiellement grâce au recours à Internet pour la diffusion du bulletin, et au changement de la tarification de l'abonnement téléphonique à compter du 1er janvier 2009 (en baisse de plus de 50 %). Cet objectif ne peut être atteint que si les adhérents acceptent un recours plus systématique à Internet. Les produits financiers pourraient venir du placement de la moitié de la trésorerie sur un compte sur livret (1 900,00 € x 3 % pendant 9 mois 2009).

Régine Vitte
Trésorière

Assemblée générale

Candidatures au conseil d'administration

Élections du 21 février 2009

Laté Lawson

29 rue des Gravilliers, 75003 PARIS – 06 03 51 91 75 – late.lawson@noos.fr

L'écrivain sud-africain André Brink affirme être né sur un banc du jardin du Luxembourg à Paris pendant les émeutes de Sharpeville. Il y a une vingtaine d'années, sur un pan de la bande FM, France Culture m'a ouvert ses portes. Quelques années après, j'ai eu vent de l'existence d'une association d'auditeurs et j'ai voulu rencontrer mes invisibles complices mais aussi soutenir cette chaîne qui m'a apporté tant de moments de ravissement, de découverte et de partage.

Malgré les aléas de ces dernières années, notre association doit continuer à œuvrer pour plaider la cause de cette radio de haute exigence. C'est dans cette optique que je me porte candidat à l'élection au Conseil d'administration.

Françoise Legré-Zaidline

13 villa Curial, 75019 PARIS – 01 40 05 94 16 – f.zaidline@free.fr

Auditrice passionnée de France Culture, j'ai été heureuse de connaître l'association, lieu d'échanges et d'amitiés. Par le courrier ou l'écoute téléphonique, je sais que le bulletin apporte surtout à

ceux qui sont isolés un écho, une affirmation d'un intérêt partagé pour les émissions culturelles, la pertinence presque sans faille du choix de l'invité du matin, du thème de « la Fabrique de l'histoire », des émissions scientifiques ou encore « des docks ». Le ton général est soutenu par une adhésion aux valeurs démocratiques, à la liberté d'expression et au respect des droits de l'homme toujours à défendre ! Pour tout cela je pose ma candidature au Conseil d'administration acceptant d'y consacrer du temps. Même modeste et sans fausses illusions, notre association a encore son rôle à jouer.

Hubert Liénart

54 rue Alexandre Bickart, 77500 CHELLES – 01 64 21 05 75 – hubert.lienart@wanadoo.fr

Auditeur de France Culture depuis plus de 30 ans et membre de l'association depuis au moins 20 ans, vous me voyez candidat à l'élection au conseil d'administration de l'AAFC pour l'année 2009. Avec l'équipe du conseil, vous me verrez disponible au mieux possible afin de participer aux objectifs définis en assemblée générale et en conseil d'administration pour soutenir la diffusion qualitative de France Culture auprès de toutes les auditrices et de tous les auditeurs de France et du Monde.

Jean-Claude Motron

10 avenue Gounod, 78290 CROISSY SUR SEINE – 01 34 80 12 80 – acjc.motron@wanadoo.fr

Secrétaire de l'association pendant 3 ans (de 2005 à 7), j'estimais avoir apporté ma modeste contribution à la marche de l'AAFC et en rester là. Cependant des reproches qui devraient apporter des justifications sont faits à de dévoués anciens et présents membres du CA et du Bureau, ils m'interpellent. Ne pouvant rester sans réagir et souhaitant apporter à nouveau la sérénité, je pose à nouveau ma candidature au CA.

L'AAFC doit continuer son double effort pour :

– renforcer sa position entre les auditeurs et notre radio préférée, dans notre monde médiatisé ;

– revenir à l'équilibre budgétaire et pour commencer, à ce qu'une majorité de membres acceptent de recevoir le bulletin par e-mail.

Ces 2 tâches seront réalisées si, et seulement si, nous sommes suffisamment nombreux pour les accomplir.

Juliette Murray

38 rue de Solférino, 79000 NIORT – 09 54 83 44 66 – juliette.murray@gmail.com

Je participe depuis quelques temps avec Dominique Chassaing à l'élaboration du site internet de l'association afin d'apporter à tous ses adhérents, mais aussi à tous les auditeurs-internautes de France Culture qui pourraient ainsi souhaiter nous rejoindre, un outil d'information et d'échange moderne.

Je souhaite aujourd'hui poursuivre ce travail avec tous les membres du futur conseil d'administration.

Rose Pynson

Membre sortant, 12 rue Désiré Ruggieri, 75018 PARIS – 01 42 23 46 70 – rose.pynson@orange.fr

Quand on a le bonheur d'être amoureux et depuis longtemps, on a envie d'en parler, d'évoquer, de rencontrer… comment on vous emmène par des chemins buissonniers vers des lieux inconnus, insolites ou si familiers que vous ne les voyez plus, votre curiosité toujours émoustillée, toujours nourrie… On a envie de dire comment on vous fait écouter « La Rumeur du monde », fréquenter les « Mauvais Genres », « Les Vivants et les Dieux », et surtout qu'on n'est jamais « Surpris par la nuit » puisqu'on n'est jamais seul : on vous cause !

Mais France Culture, cet objet de votre attention est un bien commun délicat sur lequel il faut veiller ce que n'a cessé de faire l'association des Auditeurs qui l'a toujours soutenu malgré les avatars.

C'est pourquoi j'accepterais de faire partie du Conseil d'administration, ce petit cercle d'amoureux, eux aussi, et peut-être de reprendre ces entretiens avec les producteurs qui ont paru pendant quelques années dans le bulletin. Si toutefois on le souhaite.

Annie Stora

Membre sortant, 42 rue de Fécamp, 75012 PARIS – 01 43 45 36 90 – annie.stora@yahoo.fr

J'ai le temps depuis que je suis à la retraite de mon poste de professeur de mathématiques d'écouter plus assidûment les émissions de France Culture.

J'ai été informée par une amie de l'existence de votre association. J'y ai adhéré. Je souhaiterais participer activement à ce trait d'union entre les décideurs, les producteurs et les auditeurs de la chaîne. Me voici à votre disposition.

Régine Vitte

Membre sortant, 7 rue du Général Bertrand, 75007 PARIS – 01 56 58 01 96 –
regine.vitte@laposte.net

Auditrice assidue de France Culture depuis environ 30 ans, je serais heureuse de mettre un peu de

mon temps et de mon énergie au service de l'association des Auditeurs de France Culture. Je fréquente cette association depuis quelques années, avec plaisir et intérêt. Je dois confesser que le maniement de l'informatique m'est complètement inconnu, étranger, peut-être… hostile (?). Je suis de la « Galaxie Gutenberg » de façon irrémédiable.

Je suis très attachée à la chaîne, je l'ai vue évoluer en bien… et en mal. Se rajeunir et se dévaluer aussi… Tout change, il le faut bien. Sans doute est-il possible de limiter quelque peu les dérives.

J'ai 60 ans, j'ai été 6 ans professeur de lettres et, pour l'heure, je suis conseillère conjugale et familiale dans une PMI au Kremlin Bicêtre.

Assemblée générale

Questions et motions soumises au vote des adhérents lors de l'assemblée générale du 21 février 2009

Conformément aux statuts, tout membre de l'association peut faire inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire une question ou une motion à soumettre au vote, à condition d'en aviser le bureau six semaines avant la date de l'assemblée générale. Une seule motion nous est parvenue cette année, dont nous reproduisons le texte ci-après.

Motion présentée par Jacqueline Charliac et Gilbert Moreux

Orientation de l'AAFC

Aux amis de France Culture, adhérents à l'association :

L'appel lancé en février 2007, dans le bulletin N° 48, par Jacqueline Charliac et Fulbert Mignot, (ex-Présidents), sur le devenir de notre association, n'a reçu pratiquement aucun écho. Les articles suivants concernant le même objet, pas davantage, ce qui est un signe fort qu'il faut savoir traduire et auquel il convient de prêter attention.

Dans le même temps, le nombre des cotisants a fortement diminué. (voir document ci-joint). Les comptes ont continué à se dégrader, nécessitant le recours aux réserves financières. Nos instances se limitent à quelques réunions trop brèves du CA. L'activité administrative est le fait de 2 - 3 personnes, certes dévouées, mais éloignées les unes des autres de part leur implantation géographique et sans orientation ni propositions définies.

Dans le même temps, quelques membres du CA ont suivi avec intérêt le procès intenté par la chaîne à l'un de nos adhérents, Antoine LUBRINA, dont les amis sont, comme lui, engagés dans une contestation globale de la politique de la chaîne. À la dernière Assemblée générale, la majorité des adhérents a signifié son désaccord avec leur mode d'action, et M. Lubrina n'a pas été réélu au Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'évolution des techniques de la communication offre aux auditeurs la possibilité de connaître, sans intermédiaire, les programmes de la chaîne. La plupart sont aussi lecteurs de magazines spécialisés. Le zapping est devenu habitude et si le nombre des auditeurs a cru, le nombre des passionnés exclusifs a parallèlement décru. Dans notre situation actuelle, nous ne représentons plus une force homogène et cohérente susceptible de peser fortement sur l'évolution des programmes. Chacun d'entre nous peut se faire plaisir, en parlant à sa manière de telle ou telle émission sans autre effet que la satisfaction du réalisateur concerné s'il est flatté, ou l'indifférence s'il est critiqué. Les interventions auprès de la Direction ne traduisent de fait, et par la force des choses, que des points de vues personnels qui ne peuvent avoir la moindre influence sur l'élaboration des programmes de la Chaîne. Ajoutons qu'aucune démarche n'a pu être entreprise cette année.

Nos adhérents sont géographiquement dispersés, sans lien autorisant une quelconque vie associative locale, pouvant animer une réflexion collective sur la politique de France-Culture.

Les déjeuners-rencontres parisiens, emblématiques manifestations de l'Association, ne rassemblent que peu de convives.

Bref, le souffle créateur qui a mobilisé jusqu'à un millier de personnes à ses débuts s'est étiolé et notre association, en raison de l'évolution des médias et de la culture, n'offre plus l'intérêt qu'elle a eu à ses origines. Nous ne voyons pas les prolégomènes possibles d'un renouveau.

Notre situation ne présente rien d'original. Toute entreprise, après des phases de développement, connaît une phase d'obsolescence si elle ne renouvelle pas sa raison d'être. Nous pensons qu'il est préférable de prévoir et organiser le sort de notre association plutôt que de la maintenir dans une cooptation endogène et limitée de ses responsables, pour aller, de façon encore erratique, mais envisageable à plus ou moins brève échéance, vers une quasi inévitable disparition.

En vous proposant cette réflexion , nous souhaitons connaître votre opinion.

La prochaine Assemblée générale extraordinaire prévue pour la modification des statuts, traitera de notre avenir, en fonction de la réponse qui sera majoritairement apportée.

Jacqueline CHARLIAC Gilbert MOREUX
Présidente honoraire Vice-président

Projet de modification des statuts

Vous trouverez ci-dessous le projet de modification des statuts présenté par le conseil d'administration. Les statuts modifiés apparaissent dans la colonnes de droite, en regard des statuts actuels dans la colonne de gauche. Les modifications apparaissent en bleu dans la colonne de droite, en rouge dans la colonne de gauche : pour une lecture en noir & blanc, les portions de textes ajoutées ou modifées sont également soulignées dans la colonne de droite, tandis que l'ancienne rédaction est soulignée et les portions suprimées rayées dans celle de gauche. Enfin, les portions de texte déplacées dans un autre article sont indiquées, dans la colonne de gauche, en italique et entre crochets.

STATUTS

Modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2001

Titre I

Dénomination — Objet — ~~Durée~~
Siège — Composition — ~~Radiation~~

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Association des Auditeurs de France Culture » (afc).

Article 2

L'objet de l'association est de regrouper les auditeurs de France Culture pour favoriser les rencontres et coordonner les actions visant à :

- l'évolution de la chaîne dans le maintien de sa qualité ;
- la préservation de son identité et de sa spécificité ;
- l'amélioration de sa technique et de son confort d'écoute ;
- son ouverture aux différents niveaux de culture ;
- son rayonnement et développement de son influence ;
- sa pérennité.

L'association se déclare attachée au caractère de service public de France Culture et ne saurait en aucun cas se substituer à lui.

Elle se veut pluraliste et indépendante de tout engagement politique, confessionnel, syndical et philosophique.

STATUTS

Modifiés par les assemblées générales extraordinaires du 10 septembre 2001 et du 21 février 2009

Titre I

Dénomination — Objet — Composition
Fonctionnement — Siège social — Ressources

Article 1. Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Association des Auditeurs de France Culture » (AAFC).

Article 2. Objet

L'objet de l'association est de regrouper les auditeurs de France Culture pour favoriser les rencontres et coordonner les actions visant à :

- l'évolution de la chaîne dans le maintien de sa qualité ;
- la préservation de son identité et de sa spécificité ;
- l'amélioration de sa technique et de son confort d'écoute ;
- son ouverture aux différents niveaux de culture ;
- ses rayonnement et développement de son influence ;
- sa pérennité.

L'association se déclare attachée au caractère de service public de France Culture et ne saurait en aucun cas se substituer à lui.

Elle se veut pluraliste et indépendante de tout engagement politique, confessionnel, syndical et philosophique.

Article 3

[*La durée de l'association est illimitée.*] → article 4

Article 4

[*Le siège social est fixé : 83 boulevard Beaumarchais à 75003 Paris. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. La ratification de ce transfert par l'assemblée générale sera nécessaire.*] → article 5

Article 5

[*L'association se compose de membres fondateurs, membres d'honneur, membres adhérents.*

Sont membres adhérents les personnes physiques ou morales ayant réglé le montant de leur cotisation annuelle.] → article 3

Article 6

[*La qualité de membre de l'association se perd par démission, décès, non paiement de la cotisation ou radiation prononcée pour motif grave par le conseil d'administration. Aucune décision de cette nature ne sera prise sans que le conseil ait proposé, par lettre recommandée, à l'intéressé de l'entendre.*] → article 3

Article 3. Composition

L'association se compose de ses membres fondateurs, membres d'honneur et membres adhérents.

Les membres d'honneur sont désignés par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.

La qualité de membre d'honneur de l'association se perd par démission, décès, ou radiation prononcée pour motif grave par le conseil d'administration.

Sont membres adhérents de l'association les personnes physiques ou morales ayant réglé le montant de leur cotisation annuelle.

La qualité de membre adhérent de l'association se perd par démission, décès, non paiement de la cotisation ou radiation prononcée pour motif grave par le conseil d'administration.

Aucune radiation ne sera prononcée sans que le conseil d'administration n'ait proposé, par lettre recommandée, à l'intéressé de l'entendre.

Article 4. Fonctionnement

La durée de l'association est illimitée.

L'association se donne la possibilité, selon ses besoins ou ses obligations, d'adhérer à une ou plusieurs associations, fédérations ou unions, sur le plan départemental, national ou international.

L'association se donne en outre la possibilité, selon ses besoins ou ses obligations, de se constituer en fédération nationale voire internationale.

Article 5. Siège social

Le siège social est fixé à la Maison des associations du 3e arrondissement de Paris. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration. La ratification de ce transfert par l'assemblée générale est nécessaire.

Article 6. Ressources

Les ressources de l'association proviennent des droits d'entrée, des cotisations de ses membres et de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Titre II
~~Ressources~~ — Administration — ~~Fonctionnement~~

Article 7

[*Les ressources de l'association proviennent des droits d'entrée, des cotisations de ses membres et de toutes autres ressources autorisées par la loi.*] → article 6

Article 8

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins et de seize membres au plus élus par l'assemblée générale pour un an.

[*Le vote est réalisé à bulletins secrets.*] → article 10

Les membres sortants sont éligibles deux fois consécutivement sans que le total de leurs mandats ne soit limité.

Pour se porter candidat, un membre doit :

- ~~être à jour de ses cotisations ;~~
- être membre de l'association depuis un minimum de deux mois ;
- faire parvenir à l'association une déclaration de candidature précisant ses motivations, ses projets et ses éventuelles réalisations passées dans l'association ;
- faire état de son appartenance éventuelle à toute structure privée, publique, ou associative, dont l'objet est lié au secteur de l'audiovisuel.

En outre, par souci d'indépendance, ne pourront se porter candidats les membres de l'équipe de direction de Radio France et de France Culture ou leurs collaborateurs directs.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ~~jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire~~.

Le terme du mandat du nouvel administrateur est celui de l'administrateur qu'il remplace.

Les membres du conseil d'administration doivent avoir 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils et politiques et ne recevoir aucune rétribution en raison de leur fonction. ~~Les collaborateurs rétribués participent, s'il y a lieu, au conseil d'administration ou à l'assemblée générale avec voix consultative.~~

Titre II
Conseil d'administration

Article 7. Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'association est composé de huit membres au moins et de seize membres au plus élus par l'assemblée générale pour un an.

Les membres du conseil d'administration doivent avoir 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils et politiques. Ils ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison de leur fonction.

Pour se porter candidat, un membre doit :

- être un membre adhérent de l'association depuis au moins deux mois ;
- faire parvenir à l'association une déclaration de candidature précisant ses motivations, ses projets et ses éventuelles réalisations passées dans l'association ;
- faire état de son appartenance éventuelle à toute structure privée, publique, ou associative, dont l'objet est lié au secteur de l'audiovisuel.

Le nombre total des mandats n'est pas limité. Toutefois, un membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de trois mandats consécutifs.

En outre, par souci d'indépendance, ne peuvent se porter candidats les membres de l'équipe de direction de Radio France et de France Culture ou leurs collaborateurs directs.

En cas de vacance de certains de ses membres, le conseil d'administration doit pourvoir aussitôt à leur remplacement. Le terme du mandat du nouvel administrateur est alors celui de l'administrateur qu'il remplace.

Article 9

Le conseil élit, à bulletins secrets, un bureau composé de : un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et s'il y a lieu un secrétaire adjoint, un trésorier et s'il y a lieu un trésorier adjoint.

Les membres du bureau sont élus pour un an.

[*Le bureau peut s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne qu'il jugera utile.*] → article 9

~~Une même personne ne peut exercer la fonction de président que durant un maximum de six mandats consécutifs ou non.~~

Article 10

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du président ou sur la demande d'un tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra établir un règlement intérieur.

La présence du quart au moins de ses membres, présents ou représentés, est nécessaire pour la validité des délibération du conseil d'administration.

Tout membre du conseil peut se faire représenter par un autre membre, par mandat écrit et nominatif. Toutefois, chaque membre ne peut être porteur de plus de deux mandats.

[*L'association se donne la possibilité, selon ses besoins ou ses obligations, d'adhérer à une ou plusieurs associations, fédérations ou unions, sur le plan départemental, national ou international.*

L'association se donne en outre la possibilité, selon ses besoins ou ses obligations, de se constituer en fédération nationale voire internationale.] → article 4

Article 8. Bureau

Le bureau de l'association est constitué de membres de son conseil d'administration. Il est composé :

- d'un président ;
- d'un ou de plusieurs vice-présidents ;
- d'un secrétaire et, s'il y a lieu, d'un secrétaire adjoint ;
- d'un trésorier et, s'il y a lieu, d'un trésorier adjoint..

Les membres du bureau sont élus pour un an par les membres du conseil d'administration, lors d'un vote à bulletins secrets.

Article 9. Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du président ou sur la demande d'un tiers de ses membres.

Le bureau peut se réunir, sur convocation du président, pour préparer les réunions du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

La présence du quart au moins de ses membres, présents ou représentés, est nécessaire pour valider les délibération du conseil d'administration.

Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre, en lui remettant un pouvoir écrit et nominatif. Toutefois, chaque membre ne peut être porteur de plus de deux pouvoirs.

Le conseil d'administration peut établir un règlement intérieur et proposer de modifier les présents statuts.

Le conseil d'administration peut inviter à ses réunions, à titre consultatif uniquement, toute personne qu'il jugera utile à ses débats.

Titre III
Assemblées générales ~~ordinaires et extraordinaires~~

Article 11

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, sur convocation du président ou sur la demande d'au moins un tiers de ses membres.

[*Les convocations doivent être envoyées à tous les membres, au moins un mois à l'avance, par les soins du secrétaire et indiquer l'ordre du jour.*] → article 12

Ne pourront prendre part au vote que les membres à jour de leur cotisation et inscrits depuis au moins deux mois à l'association.

Tout membre a le droit de faire inscrire une question ou une motion soumise au vote des adhérents à l'ordre du jour, à condition d'en aviser le bureau dans un délai de six semaines avant la date de l'assemblée.

Ne devront être traitées lors de l'assemblée générale que les questions soumises à l'ordre du jour.

[*En raison de la dispersion géographique des adhérents, tout membre doit avoir la possibilité d'exprimer son vote par correspondance. À cet effet, le secrétaire devra joindre aux convocations un formulaire de vote par correspondance portant sur tous les points de l'ordre du jour soumis au vote ~~et notamment l'élection des membres du conseil d'administration~~.*

Pour cette même raison, tout membre doit avoir la possibilité d'être représenté par un autre membre de son choix. Les pouvoirs ainsi délivrés devront être nominatifs et seront adressés au secrétaire de l'association dans les mêmes délais que les formulaires de vote par correspondance. Chaque membre ne pourra recevoir plus de deux pouvoirs. Il pourra toutefois déléguer ses pouvoirs excédentaires aux membres de son choix en l'indiquant au secrétaire en début d'assemblée.] → article 12

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée générale et expose la situation morale de l'association en présentant un rapport sur son activité passée ainsi que sur les principales orientations.

Le trésorier rend compte de sa gestion.

Le président soumet au vote de l'assemblée générale l'approbation des rapports et orientations présentés.

L'assemblée procède, après épuisement de l'ordre du jour, par vote secret, à l'élection des membres du conseil d'administration, en fonction des postes à pourvoir.

L'assemblée générale délibère valablement à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Titre III
Assemblées générales

Article 10. Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de l'association se réunit chaque année, sur convocation du président ou sur la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Tout membre de l'association a le droit de faire inscrire à l'ordre du jour une question ou une motion à soumettre au vote, à condition d'en aviser le bureau dans un délai de six semaines avant la date de l'assemblée générale.

Ne doivent être traitées lors d'une assemblée générale que les questions portées à l'ordre du jour.

Ne peuvent prendre part aux votes que les membres adhérents inscrits depuis au moins deux mois à l'association.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée générale et le secrétaire rédige un procès-verbal de la réunion.

Le président expose la situation morale de l'association en présentant un rapport sur son activité passée ainsi que sur les principales orientations.

Le trésorier rend compte de sa gestion, documents comptables à l'appui.

Le président soumet au vote de l'assemblée générale l'approbation des rapports et orientations présentés.

L'assemblée procède, après épuisement de l'ordre du jour, par vote secret, à l'élection des membres du conseil d'administration, en fonction des postes à pourvoir.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement qu'à la majorité absolue des membres adhérents présents ou représentés.

Article 12

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, en cas de circonstances exceptionnelles, par le président, sur avis conforme du conseil d'administration ou sur la demande écrite d'un cinquième au moins des membres ~~inscrits~~.

En ce dernier cas, la réunion doit avoir lieu dans les trente jours qui suivent le dépôt de la demande au secrétariat.

L'assemblée générale extraordinaire statue ~~sur toutes les questions urgentes, ainsi que~~ sur les modifications de statuts de l'association, sur proposition du conseil d'administration, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Une assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si le total des suffrages exprimés excède le quart du nombre des inscrits.

~~Une assemblée générale extraordinaire peut être réunie suivant les mêmes modalités qu'une assemblée générale ordinaire ou faire l'objet d'une procédure de vote par correspondance exclusivement en raison de l'urgence ou par souci de simplification voire d'économie~~.

Titre IV
Dissolution

Article 13

La dissolution de l'association doit être prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale ~~extraordinaire~~ qui aurait à en discuter.

Article 11. Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, en cas d'urgence ou de circonstance exceptionnelle, par le président, sur avis conforme du conseil d'administration ou sur la demande écrite d'un cinquième au moins des membres de l'association.

En ce dernier cas, la réunion doit avoir lieu dans les trente jours qui suivent le dépôt de la demande au secrétariat.

Une assemblée générale extraordinaire est requise pour délibérer sur les modifications de statuts de l'association proposées par le conseil d'administration.

Une assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement qu'à la majorité des deux tiers des membres adhérents présents ou représentés, et lorsque le total des suffrages exprimés excède le quart du nombre des membres adhérents.

Article 12. Convocation

La convocation à une assemblée générale doit être envoyée par le secrétaire à tous les membres de l'association, au moins un mois à l'avance. Elle doit indiquer l'ordre du jour et préciser quels points sont soumis au vote.

En raison de la dispersion géographique des adhérents, tout membre a la possibilité d'exprimer son vote par correspondance ou par procuration. À cet effet, le secrétaire doit joindre aux convocations un formulaire de pouvoir nominatif, ainsi qu'un matériel de vote par correspondance portant sur tous les points de l'ordre du jour soumis au vote.

Les pouvoirs dûment remplis et les bulletins de vote par correspondance doivent parvenir au secrétaire avant l'ouverture de la réunion. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux pouvoirs. Il peut toutefois déléguer ses pouvoirs excédentaires aux membres de son choix en l'indiquant au secrétaire en début de réunion.

Titre IV
Dissolution

Article 13. Dissolution

La dissolution de l'association doit être prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale qui aurait à en discuter.

Assemblée générale du 21 février 2009

Pourquoi une assemblée générale mixte ?

Selon nos statuts (article 12), une assemblée générale extraordinaire est requise pour délibérer sur les modifications de statuts de l'association proposées par le conseil d'administration.

Étant donné la dispersion géographique de nos adhérents, et pour éviter des déplacements inutiles, nous avons choisi de réunir cette assemblée générale extraordinaire le même jour que notre assemblée générale annuelle.

La principale différence réside dans le mode de scrutin : une assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement qu'à la majorité des deux tiers des membres adhérents présents ou représentés, et lorsque le total des suffrages exprimés excède le quart du nombre des membres adhérents, alors que l'assemblée générale ordinaire délibère valablement à la majorité absolue des membres adhérents présents ou représentés.

Qui peut voter ?

Toute personne à jour de sa cotisation 2008 et ayant adhéré depuis au moins deux mois est invitée à participer à l'assemblée générale extraordinaire et à prendre part au vote. Ce vote concerne quatre points portés à l'ordre du jour : approbation du rapport moral, approbation du rapport financier, approbation des motions présentées par les adhérents et élection du Conseil d'administration 2009 qui va gérer l'association pendant l'année à venir.

Vote par procuration

Vous pouvez vous faire représenter par un adhérent de votre choix, dont vous vous serez assuré de la présence à l'assemblée générale. Pour cela, vous devez expédier à votre mandataire le pouvoir rempli, signé et daté. Chaque membre ne peut disposer de plus de 2 pouvoirs. Il peut toutefois déléguer ses pouvoirs exédentaires aux membres de son choix en l'indiquant au secrétaire en début de réunion.

Vote par correspondance

Vous trouverez ci-joint un bulletin de vote, une enveloppe bleue destinée à recevoir le bulletin de vote et une enveloppe blanche pour expédier la précédente. Pour voter par correspondance, procéder comme suit :

- remplir le bulletin en cochant les cases correspondantes et en rayant éventuellement les noms des candidats auxquels vous n'accordez pas votre voix. Aucun nom ne peut être ajouté ;
- insérer le bulletin rempli dans la petite enveloppe bleue (ne déposer aucun signe distinctif sur cette première enveloppe bleue, notamment pas votre nom, sous peine de nullité) ;
- insérer la petite enveloppe bleue dans la plus grande ; celle-ci devra être cachetée, affranchie et adressée à :

AAFC
Maison des associations du 3e
Boîte aux lettres 51
5 rue Perrée
75003 PARIS

Il faut impérativement indiquer au verso votre nom et adresse en tant qu'expéditeur. Merci d'écrire très lisiblement ; ceci est indispensable pour que votre suffrage puisse être identifié et comptabilisé avant de rejoindre l'urne collective.

Pour les couples dont les deux membres sont adhérents de l'AAFC, chacun des deux conjoints peut évidemment voter en utilisant une enveloppe bleue différente, les deux petites enveloppes contenant les bulletins de vote peuvant être jointes dans la même grande enveloppe.

Dans tous les cas, les pouvoirs dûment remplis et les bulletins de vote par correspondance doivent parvenir au secrétaire avant l'ouverture de la réunion.

Élection des membres du conseil d'administration

Seront déclarés élus :

- les candidats ayant obtenu les 8 meilleurs scores ;
- les candidats ayant obtenu au moins 50 % des suffrages exprimés, par ordre de score décroissant, à concurence de 8 élus supplémentaires au maximum.

Opinions

Standartiste, s.v.p.

Allo, allo que demandez-vous ?

La nouvelle grille, le bulletin, la date du prochain repas, vous infirmez ou confirmez, l'invité, la date de l'AG, si vous êtes à jour de la cotisation, le nom exact du producteur pour lui écrire ou envoyer un mail… voilà pour nos adhérents.

Pour eux et pour d'autres, la bibliographie précise mal entendue ou retenue dans telle ou telle émission avec une plus grande fréquence sur les sujets d'histoire ou de médecine, régulièrement l'adresse du service protestant ou celui des homélies, le lieu des émissions publiques, en province en particulier…

Je pourrais citer d'autres demandes exceptionnelles de cassettes d'un fils disparu ou d'une intervention, demandes pour lesquelles je précise les coordonnées de France Culture.

Tout cela ce sont des contacts, des échanges, des remerciements souvent ; il faut deviner la personne seule, l'inquiétude ou l'isolement dans l'écoute de France Culture. Quelques-uns souhaitent connaître l'AAFC ; ils reçoivent alors le bulletin et un petit pourcentage adhère vraiment.

Ce téléphone au bout de mon appartement, c'est une contrainte. Je ne suis pas France Culture, non plus SOS amitié ni un robot mais une oreille qui écoute ; c'est pour l'instant la facette humaine tangible de l'AAFC dans un univers où la grossièreté et le mépris sont des modèles, où les droits de l'homme sont bafoués, les exemples pleuvent. Si un jour, tous joueront seuls avec Internet sans souci de vraie connaissance… j'aurai disparu.

Françoise LEGRÉ-ZAIDLINE

❖

Chers adhérents, attention !

Nous ne sommes pas un SVP de France Culture.

Chaque fois qu'un appel nous parvient pour nous demander des renseignements concernant une émission, son producteur, des horaires, la possibilité de se procurer un enregistrement, etc., il convient de signaler que nous ne sommes pas habilités à fournir ces sortes de données, pour la raison bien simple que nous ne les avons pas à notre disposition.

Notre correspondant obtiendra toutes informations utiles en téléphonant au 3230. On vous indiquera comment accéder au service des Relations avec les auditeurs.

Si le correspondant n'est pas adhérent à l'AAFC, il n'est pas interdit de lui donner rapidement quelques détails concernant l'association en insistant sur sa spécificité, c'est-à-dire son indépendance vis-à-vis de France Culture (*).

Jacqueline CHARLIAC

* Les Statuts décrivent notre identité.

Radio

Dans les murs, entre les murs, sur les murs

La rentrée scolaire fut marquée par les suppressions de postes et les difficultés très habituelles mais aussi par des publications fort intéressantes présentées le 30 septembre à l'émission *Tout arrive !* d'Arnaud Laporte : *Rapports de classe* de Nadia Butaud, professeur à Villeneuve le Roi, aux Éditions de l'Olivier et encore le témoignage d'enseignants du Blanc Mesnil, Luc Cédelle et Marie Cécile Kovacs : *Un plaisir de collège* aux Éditions du Seuil. Un point commun, la joie du métier et des résultats dont on ne rougissait pas. Une tonalité différente du livre très médiatisé ainsi que le film *Entre les murs*, non que le portrait soit faux mais il serait trop facile d'en faire le standard des classes de quartiers difficiles. Quel que soit le contexte, il est bon que le professeur utilise un langage correct évitant la contamination d'un ton par trop relâché aux limites de la démagogie. Il faut distance garder.

La Fabrique de l'histoire d'Emmanuel Laurentin a longuement évoqué en octobre l'exposition de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne dans la Somme. Ce bâtiment moderne enclavé dans les tours médiévales qui virent jadis Louis XI et Charles le Téméraire avait depuis le 25 juin une présentation temporaire sur la vision du conflit 1914-1918 par l'Allemagne. Poèmes, dessins à la plume ou au fusain, lithographies suivaient l'évolution depuis le départ, fleur au fusil, pour une guerre rapide, puis l'horreur des

combats, les tranchées, les blessures et en novembre 18 le retour des amputés, des aveugles dans un pays ruiné, assommé par les clauses du traité de Versailles. Quelques espoirs pour un « printemps des nations », les œuvres fortes d'Otto Dix, Ernst Barlach, Käthe Kollwitz, Else Lasker-Schüler, Otto Pankok… bénéficiaient d'un commentaire des plus pertinent par l'audio-guide, gratuit ainsi que l'exposition.

Parallèlement, une équipe accompagnée du photographe Jean Richardot a traversé les champs de bataille pendant plusieurs mois, retrouvant des vestiges de goupilles, des tombes personnelles que la famille proche du front réussissait à inhumer et à marquer modestement, une pierre dressée, artistement sculptée pour un soldat allemand par un ami qui ne lui a pas forcément survécu, une stèle en pleine forêt à Barneval pour une division de zouaves, tout cela rappelé dans un livre, *Cicatrices*, ainsi qu'un éclairage nouveau sur quelques monuments aux morts des villages de la région. Quarante sept classes d'école primaire de la Somme et un collège ont élaboré dans l'esprit du Land Art des objets accrochés sur les murs de l'Historial, des installations dans les espaces environnants comprenant aussi des coquelicots de feutre écarlate, emblème des soldats britanniques. Un premier poème né en 1914 célébrait ces fleurs poussées au milieu des ruines et des éclats d'obus dans une terre fraîchement retournée pour une macabre besogne. Un travail pédagogique exemplaire.

Françoise Legré-Zaidline

Livres

Science expérimentale et connaissance du vivant

La méthode et les concepts.

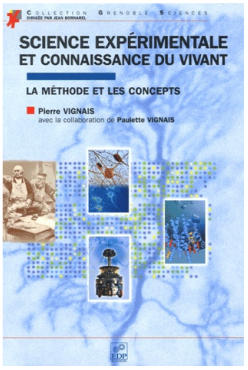

Pierre Vignais, avec la collaboration de Paulette Vignais, éditions EDP Sciences, 430 pages, paru en mai 2006.

À partir de quelle époque peut-on commencer à parler de science expérimentale ? Comment la mise au point de modèles biologiques toujours plus performants a-t-elle été possible avec pour point de départ des constructions intellectuelles, nourries par des concepts anciens ou renouvelés ? Quelles étapes culturelles l'humanité a-t-elle dû franchir ? Pour quelles raisons y-a-t-il eu éclosion, développement, stagnation ou régression des connaissances entre l'antiquité grecque et le XVIIe siècle, naissance de la méthode expérimentale ? Pourquoi cette dernière s'est-elle d'abord développée en Occident ?

Pierre Vignais, dans son ouvrage, propose de nous éclairer : il relate les circonstances qui, du VIe siècle avant J.-C. au XXIe siècle, ont conduit les philosophes et les savants à s'interroger sur la nature vivante puis à aller au-delà de l'observation pour manipuler la matière en l'explorant par des artifices (ceci afin de maîtriser les différents paramètres et obtenir des résultats reproductibles). En s'appuyant sur des exemples concrets, les auteurs renseignent le lecteur, non seulement sur l'historique de la méthode expérimentale et sur le rôle de celle-ci dans l'analyse objective des mécanismes du vivant, mais aussi sur l'organisation de la science de nos jours, avec ses très nombreuses disciplines et ses prolongements biotechnologiques. Ils mettent l'accent sur le nouveau regard porté par la société civile, eu égard à la progression, particulièrement rapide ces dernières décennies, des connaissances touchant le cœur du vivant.

Ce livre s'adresse à toute personne soucieuse de comprendre comment l'esprit humain utilisant dans un premier temps les seuls outils à sa portée — le sentiment puis la raison — a pu, à la suite d'observations, de hasard, d'expérience, parvenir à l'expérimentation. Et ce, grâce aux progrès des mathématiques, de la physique, de la chimie, qui ont permis l'élaboration de concepts nouveaux ainsi que la création d'une instrumentation de plus en plus performante. Les résultats des expériences, attendus comme ceux non attendus, nourrissent et auto-engendrent de nouvelles connaissances. Il paraît souhaitable qu'un jeune qui entre dans une carrière scientifique ait ce livre en main. Il lui permet de se repérer dans l'histoire des sciences et d'appréhender l'ingéniosité des hommes du passé avec leur peu de moyens. Il peut voir aussi qu'il arrive au moment où la démarche réductionniste du XXe siècle va faire peu à peu place à une démarche plus holistique grâce à l'ingénierie et l'informatique qui mathématisent et simulent les mécanismes de la vie de la cellule et permettent ainsi la mise en place d'environnements appropriés. L'homme peut déjà utiliser certaines potentialités du vivant pour les faire s'exprimer à sa demande.

S. MAMAS

Vos courriers sont la preuve de votre intérêt pour l'AAFC et nous nous efforçons de nous en faire l'écho dans notre bulletin. Vos propositions d'articles sont à adresser à l'AAFC, de préférence par courrier électronique à l'adresse contact@auditeurs-de-france-culture.asso.fr

Théâtre

Si vous rencontrez Gringoire…

La compagnie Rêves et Veillées est venue d'Auvergne jusqu'à la capitale pour offrir une lecture de Gringoire le 8 octobre 2008 au théâtre des Mathurins, où quelques auditeurs de France Culture se reconnaissaient parmi les invités, et le 2 novembre à la Comédie française.

Pourquoi ressusciter Gringoire ?

Théodore de Banville (Moulins, 1828 – Paris, 1891), un des chefs de file de la poésie parnassienne avec Victor Hugo et Théophile Gautier, très célèbre pour ses poèmes, ses critiques littéraires et dramatiques, voulut en 1866 rappeler cette histoire d'un poète charmant, dépenaillé, mais subversif, prêt à tous les risques pour dire sa vérité. Gringoire est le frère de François Villon. La pièce, courageusement dédiée à Victor Hugo alors en exil, est aussitôt jouée avec succès. Dans *Notre Dame de Paris* paru en 1840, Hugo évoquait ce poète mal famé, bruyant, irrespectueux du bourgeois, dénonçant le pouvoir tyrannique et la misère du peuple. Il suffisait de peu pour être emprisonné et rapidement pendu. Les gibets ornaient les villes médiévales, Paris avait celui de Montfaucon. C'étaient « les Vergers du Roi Louis », nous avons entendu Brassens.

Certains ont aussi mémoire d'un hebdomadaire satirique qui parut de 1928 à 1944 et qui avait soutenu le gouvernement de Vichy dans sa lutte fasciste et antisémite. Mieux vaut revivre avec le Gringoire un peu vert de langage, joyeux d'écouter les merles, défenseur des Pauvres d'où qu'ils viennent et dénonçant l'injustice.

La compagnie Rêves et Veillées restitue l'anecdote en élégants costumes du Moyen Âge, servie par des acteurs d'une grande qualité de présence et d'élocution. Banville maniait une belle langue française qui réjouit nos oreilles si souvent agressées. Deux jeunes comédiens, Élisa Cara et Dimitri Michelsen, sont d'emblée tout à fait doués. Alors que le poète affamé qui a secouru plus pauvre que lui mais n'a pu tenir sa langue, est introduit chez deux bourgeois, son sort est joué. Louis XI qui était resté presque silencieux et inconnu parmi les convives, révèle toute sa violence, sa cruauté, son plaisir de disposer d'une vie. C'est l'injustice du pouvoir. La loi doit s'appliquer, pour l'exemple. Avec le talent d'Élisa et de Dimitri, on prend fait et cause pour l'amour et la clémence. Pour que nous soyons contents, il faut que la pièce se termine bien.

La compagnie va jouer dans le Bourbonnais et dans toute la France, ne manquez pas votre plaisir.

Françoise LEGRÉ-ZAIDLINE

Clin d'œil

Un nouvel adhérent pour l'AAFC ?

J'entends dire, ici ou là, que l'AAFC manque d'adhérents. Mais sait-elle vraiment les chercher où ils sont ?

La lecture du dernier ouvrage d'Éric Reinhardt, *Cendrillon**, nous apprend en effet que celui-ci a été, une matinée de mars 2002, un fébrile mais infortuné auditeur de France Culture.

Les divers intervenants d'une émission littéraire de notre « *station d'État* » disent alors pis que pendre du *Moral des ménages*, son deuxième roman ; pour Éric Reinhardt, il s'agit d'un « *attentat radiophonique* », dont cinq années plus tard, il semble à peine remis. « *J'ai évoqué une émission radiophonique dont la teneur m'avait anéanti (une tentative d'assassinat psychologique) et à laquelle on peut imputer la récurrence de plaidoiries spectaculaires, en particulier dans ma salle de bain.* »

Le narrateur de *Cendrillon* se lance dans de longues diatribes conspirationnistes : sa modeste extraction sociale (et non un quelconque manque de talent) lui interdirait la reconnaissance des élites parisiennes qui font le monde dans les salons en général et à France Culture en particulier… Prenant sa femme à partie, il fustige ainsi : « *Les nantis. Les privilégiés. Les enculés de l'émission radiophonique. Tu m'écoutes ?* […] *Il leur suffit de se produire par l'écriture pour que se manifeste cette chose-là qui leur est immanente : la littérature. Ils* sont *la littérature. L'ordre établi les a édifiés comme les seuls dépositaires de la littérature.* » Une pointe d'autodérision perce cependant derrière ce lamento, sans laquelle Éric Reinhardt ne serait qu'un écrivain prétentieux à l'esprit chagrin. Mais ce lamento même, véritable complainte de l'amant éconduit, n'est-il pas le simple signe que France Culture est et reste une référence majeure du monde culturel, sinon *la* référence, pour ses auditeurs ?

Alors offrons une voix à Éric Reinhardt : envoyons-lui un bulletin d'adhésion et proposons-lui de vivre au grand jour cette relation si particulière qui nous lie tous à cette « *radio à financement public dévolue à l'actualité culturelle* », faite d'amour et de désamour !

Juliette MURRAY

* Éditions Stock